



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

Séance plénière du lundi 29 juillet 2019 à 10 h 00
Organisée au siège de l'antenne de Caen.

PROCÈS-VERBAL n° 02

Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Présents : 5

- Excusé : 1

Présents :

M. Jean-Pierre GALLIOT, Président.

MM. Jean LIBERGE, Jean Claude LEROY, Jean-François MERIEUX, René ROUX

Absent excusé :

M. Claude BOURDON.

Assiste :

M. Thomas CIAPA CARVAILLO, responsable administratif.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut du Joueur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observations, le procès-verbal n° 01 de la Commission, réunion du 17 juillet 2019, mis en ligne le 29 juillet 2019, est adopté.

RAPPEL DE PROCEDURES & DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

FORMULATION D'UNE OPPOSITION

Il est rappelé à tous les clubs qu'en matière d'opposition à changement de club, sont essentiellement admises comme recevables :

- La **cotisation due au titre de la licence précédemment obtenue**, majorée éventuellement du montant des frais d'opposition ;
- Toute autre dette officiellement reconnue par un engagement du débiteur et justifiée auprès de la Commission, **telle la reconnaissance de dette**.

A ce titre, il est fortement recommandé de mentionner, dans l'opposition, le détail des montants constitutifs de la dette à recouvrer.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



JOUEUR ISSU D'UN CLUB DISSOUS, EN INACTIVITÉ TOTALE OU PARTIELLE

Tout joueur (ou toute joueuse) issu d'un club dissous, en inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, d'absence de section féminine pour une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité, peut bénéficier de la dispense du cachet « mutation ».

Pour y prétendre, la demande de changement de club doit être **postérieure à la date officielle reconnue par l'instance,**

- soit de la dissolution du club quitté,
- soit de la non-activité totale du club quitté,
- soit de la non-activité partielle dans les compétitions de la catégorie d'âge du club quitté, étant entendu que, pour ce cas spécifique, l'absence d'engagement du club quitté dans les compétitions de la catégorie d'âge constatée à la date de clôture des engagements peut être assimilée par la Commission à une reconnaissance officielle de l'inactivité partielle.

OCTROI DU BENEFICE DE LA DISPENSE DU CACHET « MUTATION »

Les 8 cas ouvrant droit à la dispense du cachet mutation, sur revendication expresse du club, sont énumérés exhaustivement à l'article 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.

Pour en bénéficier, il appartient au club d'en **formuler le souhait sur la demande de licence** « changement de club ».

Dans les cas où, après la délivrance de la licence, la demande d'exonération du cachet « mutation » est présentée, celle-ci ne pourra être accordée, et prendre effet au plus tôt, qu'à compter de la date de traitement du dossier apportant modification au statut du joueur.

AUTHENTICITÉ DE LA SIGNATURE

Lors des contrôles habituels de conformité, de nombreuses anomalies sont constatées dans la validité de la signature du licencié, au motif principal de la recherche d'une qualification plus précoce. C'est ainsi que la Commission est amenée à refuser, voire à annuler la demande de licence, avec toutes les conséquences pouvant résulter sur la date d'enregistrement et donc de qualification du licencié.

Dans de telles circonstances il appartient au demandeur

- soit d'apporter au moyen d'un document officiel la justification incontestable de l'authenticité de sa signature
- soit de produire une attestation sur l'honneur de l'authenticité de sa signature.

En outre, et même si le choix du club du signataire reste incontestable, s'il est avéré que l'anomalie relève d'une fraude caractérisée, toute personne ayant concouru à la validation certifiée de la demande encourt une sanction disciplinaire et financière.

DOSSIERS EXAMINÉS

Joueur Senior BASSOUM Mohamadou, licence n° 2547522917

Licencié à **JOUY LE MOUTIER FC**, saison 2018/2019

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour le **FC GISORS VEXIN NORMAND 27**

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
- considérant l'opposition du club quitté qualifiée non recevable,
- vu la signature du joueur apposée sur la demande, très différente de celles apparaissant précédemment, la Commission conditionne la délivrance de la licence « joueur muté, période normale » à la production d'une attestation sur l'honneur du joueur authentifiant sa signature sur ladite demande.

Joueur Senior BONNET Gilles, licence n° 2127551269

Licencié à **NEUVILLE AC**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 15 juillet 2019 pour **BELLEVILLE FC**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier, la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior BRICH Ayoub, licence n° 1132418878

Licencié au **RFC ARGENTEUIL**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour le **FC GISORS VEXIN NORMAND 27**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier, la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior CONDE Mamadou, licence n° 2546192965.

Licencié à l'**AC DEMOUILLE CUVERVILLE F**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 2019 pour le **R SAINT GERMAIN COURSEULLES**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier, la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur U15 DE AZEVEDO Aymeric, licence n° 2547757306.

Licencié à **FC EURE MADRIE SEINE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 15 juillet 2019 pour **SAINT MARCEL F**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
- vu les dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission demande la production d'un document officiel justificatif du lien de filiation et d'un document justificatif du domicile de l'autorité parentale.

Joueur Senior DELFORGE Anthony, licence n° 2543017166.

Licencié à **LA SALESIENNE DE PARIS**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour l'**ASA SAINT GERMAIN DU CORBEIS**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier, la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior DERONZIER Ludovic, licence n° 2127527454.

Licencié à **VALLEE DE SEINE FC SAHURS**, saison 2018/2019.

Demande changement de club le 13 juillet 2019 pour **ISNEAUVILLE FC**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior DEVAUX Nicolas, licence n° 1132418878

Licencié à **O DE MELLEVILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 11 juillet 2019, pour le **RC ETALONDES**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,

la Commission conditionne la délivrance de la licence avec dispense du cachet « mutation » à la production d'une attestation officielle d'inactivité du club quitté, dont la date d'effet est antérieure à la date de la demande de la licence.

Joueur Senior DUVAL Jason, licence n° 2543595198.

Licencié à **FC FREVILLE BOUVILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour l'**US HERICOURT**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior FAUVEL Benjamin, licence n° 781519358.

Licencié à **AS BRECEY**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**ES HAYLANDE**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior HARGAS Donovan, licence n° 2543865008.

Licencié à **US MOUSSONVILLIERS**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**US RANDONNAI**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior LEMAZURIER Dimitri, licence n° 738335928.

Licencié à **INTER ODON FC**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 08 juillet 2019 pour l'**ES THURY HARCOURT**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,

la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior LEVASSEUR Pierre, licence n° 2543177595.

Licencié à **PLATEAU AS**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**O BELMESNIL**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur U17 MADANE Marwan, licence n° 2546115671.

Licencié à l'**AS VAL DE REUIL VAUDREUIL POSE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour **FC SEINE EURE**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior MOUSSEL Léo, licence n° 2544012133.

Licencié à l'**ES COURTONNAISE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour l'**US PETRUVIENNE**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

Joueur Senior NEVEU Maximilien, licence n° 2548501724.

Licencié à l'**AS DE LA VALLEE DU DUN**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**US SAINTE COLOMBE**.

Opposition du club quitté, levée.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
- considérant que, après la levée de l'opposition, la licence a été délivrée,
le retour au club quitté ne peut être envisagé que sous couvert d'une nouvelle demande de changement de club.

Joueur Senior PIERRE Sébastien, licence n° 2543157470.

Licencié à l'**AS DE LA VALLEE DU DUN**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**US SAINTE COLOMBE**.

Opposition du club quitté, levée.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
- considérant que, après la levée de l'opposition, la licence a été délivrée,
le retour au club quitté ne peut être envisagé que sous couvert d'une nouvelle demande de changement de club.

Joueur Senior POUCHIN Anthony, licence n° 2127543970.

Licencié à l'**AS FAUVILLAISE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 09 juillet 2019 pour l'**US PALUELLEAISE**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
la Commission invite le joueur à confirmer, par écrit, son intention de changer ou non de club.
En l'attente du document demandé, le dossier est placé en instance.

Joueur Senior SEVIN Alexis, licence n° 701513642.

Licencié à l'**OC BRIOUZE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 15 juillet 2019 pour l'**US MENIL DE BRIOUZE**.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier et du courriel du club d'accueil,
la Commission invite le joueur à confirmer, par écrit, son intention de changer ou non de club.
En l'attente du document demandé, le dossier est placé en instance.

Joueur U19 SOUKOUNA Mamadou, licence n° 2544524525.

Licencié à l'**UJA MACABI PARIS METROPOLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 10 juillet 2019 pour l'**US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**.

Opposition du club quitté.

- Pris connaissance des pièces versées au dossier,
la Commission déclare l'opposition recevable, mais limitée au seul montant de la cotisation 2018/2019.

OPPOSITIONS RECEVABLES

Prenant connaissance de l'opposition recevable en la forme à l'encontre du joueur, la Commission invite ce dernier à régulariser sa situation auprès du club quitté afin que la commission lui accorde la licence pour le club de son choix.

Le club quitté, dès acquittement de la dette par le joueur, a obligation d'en informer les services de la L.F.N. (levée de l'opposition, ...) sous peine d'amende prévue à l'annexe 5 « Dispositions financières » des Règlements Généraux de la L.F.N.

Catégorie	Identité	Numéro licence	Club quitté émetteur	Club d'accueil
Senior	AKAPOVI Edoh Mawule	2547793785	FC Seine Eure	AS Val de Reuil Vaudreuil Pose
U19	ALLAIN STEVE	2544541745	ES Quettetot Rauville	Octeville Hague S
Senior	ATALIKYAYI Mikayil	705514717	AS Courteuil Alençon	E Condé sur Sarthe
Senior U20	AUBREE Benjamin	2544249046	FC Serquigny Nassandres	SC Bernay
Senior	AYDIN Tarik	2544287962	A Caen Sud	AS Ifs
U18	BACAR Islah	2546675799	Le Havre FC 2012	AS Sainte Adresse But
Senior	BELLENGER Alexandre	2127600246	Football Athletic Club	FC Seine Eure
Senior	BENMAKLHOUF Samy	2544350662	Limay AL des Jeunes	Evreux FC 27
Senior	BERRIOUECHE Yasid	2544525787	Osny FC	FC Gisors Vexin Normand 27
U19	BIKENG BONGESSE Brandon	2546186494	AL Deville Maromme	Grand Quevilly FC
U15	BITI Merdi	2547497979	ASPTT Rouen	US de Grammont
Senior	BOISIVON Johan	2117416617	US Grégeoise	US Auffay
Senior U20	BOIZARD Quentin	2544275122	FC Argentan	Entente SFC Falaise
U14 F	BOUAZOUZ Aya	9602319282	FC Eure Madrie Seine	SPN Vernon
Senior	BRASSEUR Guillaume	2127423588	US Crielloise	AS Tréportaise
U19	BREITENREICHER Maxendre	2545142476	USON Mondeville	LC Bretteville s/Odon
Senior	U20 BRIARD Micky	2546911646	FC de l'Elle	CA Pontois
Senior	BURNOUF Antoine	741520784	O Montmartiniais	E S Trelly Quetreville Contrières
Senior	CAMARA Ismael	2127504019	US Lillebonnaise	AS de Montvilliers
U17	CELIK Onur	2546471424	AS Val de Reuil Vaudreuil Pose	FC Seine Eure
U16	CLOTILDE Kenny	2547498904	FC Eure Madrie Seine	Saint Marcel F
Senior	COLACE Lucas	781515801	ES Courtonnaise	ES Bonnebosq
U18	COTE Zacari	2545082698	Le Havre FC 2012	AS Sainte Adresse But
Senior	DECAUX Alexis	2545445906	Rouen Sapins FC	AJS Cauille Bosc le Hard
Senior Vétéran	DELIKAYA Naim	2127471155	AS Val de Reuil Vaudreuil Pose	FC du Pays du Neubourg

Catégorie	Identité	Numéro licence	Club quitté émetteur	Club d'accueil
Senior	DENIZ Yakup	2544586182	FC Epegard Le Neubourg	FC Seine Eure
U18	DRAME Mohamed	9602269327	Gobelins FC	CMS Oissel
Senior Vétéran	DUBUISSON Mickael	2127510700	Touffreville FC	US Sainte Marie des Champs
U15	DUHO Abrani	2547324245	FC Eure Madrie Seine	SPN Vernon
Senior	DUPONT Romain	2543038599	FC Petit Caux	US Grégeoise
Senior	DUVAL Theo	2544383978	AS Trouville Deauville	S Saint Sauverais
Senior	FERNANDAISE Mario	2127576793	Ecole de Football Elbeuf	Caudebec Saint-Pierre FC
Senior	FLEURY Jean Jacques	2127473201	AS Beuzeville la Grenier	US de Bolbec
Senior	GARNIER GUIET Florian	781511542	Inter Odon FC	US Aunay sur Odon
Senior	GOMIS Diong Niakabe Younes	2546167097	US Gravigny	JS Arnières
Senior	GONZALVEZ Jean Baptiste	2545899779	Saint-Aubin United FC	US Grégeoise
U14 F	GOUNANI Chahineze	2548250398	FC Eure Madrie Seine	SPN Vernon
U17 F	GRARD Gwenaelle	2546295646	FC du Roumois Nord	AS Routot
U19	GUERIN Jean Eudes	2546547859	FC Flérien	AS La Selle La Forge
Senior	HARDY Alexy	2543714370	FC Argentan	Trun FC
Senior	HERISSE Kevin	2127582564	ES Tourvillaise	J.S. Saint Nicolas d'Aliermont Béthune
Senior	HIOLOU Zadi	9602256383	US Sainte Croix de Saint Lô	ES Hebecrevon
Senior	IMMOUNE Vincent	2543934307	US de Bolbec	AS Ourville
Senior	JABR Jimel	2548338588	PL Octeville	Gazelec FC
Senior	JULAN Timothy	2127576289	OH Tréfileries Neiges	US Tilleulaise
Senior	KIKEBA Jessy	2338141042	FC Gisors Vexin Normand 27	AS Tourlavile
U17	KONE Franck	2548037501	AS Val de Reuil Vaudreuil Pose	FC Seine Eure
Senior	LANCEL Aaron	2543769735	AC Saint Romain de Colbosc	Athléti'Caux FC
Senior	LE FLEM Romuald	2127532197	AS Beuzeville la Grenier	US de Bolbec
Senior	LEMONNIER David	2127532523	ULillebonne	CS de Gravenchon
Senior	LEROUX Guillaume	2127495922	US de Bolbec	AS Champ des Oiseaux
Senior	LEROUX Nicolas	2545408888	US de Bolbec	AS Petiville
Senior	LETESTU Merouan	9602508314	AS Buchy	Grand Couronne FC
Senior	MASSAU Esteban	2127595627	FC Brionne	ES de la Claville
Senior	MENDY Formoz	2544304826	US Gasny	Saint Marcel F
Senior	MENDY James	2127588886	GCO Bihorel	Mont Saint Aignan FC

Catégorie	Identité	Numéro licence	Club quitté émetteur	Club d'accueil
Senior	METAYER Axel	2545371427	AS de la Frenaye	MJ de Trouville Alliquerville F
Senior	MOISSON Hugo	2543685820	FC Dieppe	FC Offranville
Senior	MOREIRA DE BARROS Julien	2127598855	Grand Quevilly FC	Stade de Grand Quevilly
Senior	MOUAOUED Kerane	2127426173	OH Tréfileries Neiges	ES du Mont Gaillard
Senior Vétéran	MULLER Gregory	2127442718	AS Beuzeville la Grenier	US de Bolbec
Senior	N'DIAYE Lasana	2544153924	FC Epegard Le Neubourg	FC Seine Eure
Senior	N'DIAYE Souaibou	2544075164	OH Tréfileries Neiges	ESM Gonfreville l'Orcher
U18	NDAM Ibrahim	9602594746	FC Bonsecpours Saint Léger	SC de Frileuse
U15	NGOURA Steve	2547505956	AS Choisi le Roi	Le Havre AC
U16 F	NIKATE Fatoumata	9602450142	FC Madrie Seine	SPN Vernon
Senior	NIKHATE Samba	2544247820	CS Les Andelys	FC Eure Madrie Seine
U18	NOUDJOU Armel	2546173764	Le Havre FC 2012	AS Sainte Adresse But
U18	PANCHOV Emanuil	2547374997	Grand Quevilly FC	CMS Oissel
Senior	PESTEL Brayan	7015166414	US Saint Martin des Champs	FC Le Val Saint Père
Senior	PIERRAIN Alex	2543994240	FA du Roumois	ES Vallée de l'Oison
Senior U20	PIERRE Brayan	2545600737	FC Lassay	US Sept Forges Saint Denis
Senior	POULAIN Victor	2543306881	Eu FC	Neuville AC
U15	QUEDRU Quentin	2547864217	AJS Ouistreham	Cresserons Hermanville Lion Terre et Mer
Senior F	RESUCHE Manuela	2548290007	CS Beaumont	FC de Plasnes
Senior	ROUSSEL Jonathan	721532232	AS Courteille Alençon	SC Damigny
Senior F	SECOUARD Louise	2548355317	JS Saint Nicolas d'Alhiermont Béthune	AS Luneray
Senior	SERIN Camille	2543769239	CS Villedieu	FC Le Val Saint Père
Senior	SIBY Mahi Anicet	2547836208	CS de Gravenchon	FC Louvetot
U18	TANNEY Theo	2545917669	ES Gerponville Valmont	Ent Saint Martin Saint Pierre
Senior	TEKES Mustafa	2543181356	ES du Mont Gaillard	Gainneville AC
Senior	VAUTIER Mathieu	7115200434	US Aireloise	AJ Saint Hilaire Petitville
U11	VILLIERS Enzo	2547360132	AS de la Frenaye	US Lillebonne
U16	YAYGIR Ozgur	2547153335	AS Val de Reuil Vaudreuil Pose	FC Seine Eure

M. Jean-François MERIEUX n'a participé à l'examen ni à la décision des dossiers impliquant le SPN Vernon.

OPPOSITIONS EN INSTANCE DE TRAITEMENT

Considérant le motif financier de nature imprécise, allégué dans l'opposition, la Commission invite les clubs quittés ci-après à produire pour le 8 août 2019 les natures détaillées et montants distincts des sommes dues en joignant tout document probant attestant de la dette envers le club, autre que la cotisation, qu'aurait contractée le demandeur.

Sans production des informations et/ou justificatifs demandés à l'échéance fixée, la Commission sera fondée à considérer l'opposition non recevable et à délivrer les licences demandées.

Catégorie	Identité	Numéro licence	Club quitté émetteur	Club d'accueil
U17 F	BOCLET Kimy	2548091050	ES Janvalaise	FC Dieppe
U16 F	BOCLET Wendy	2548091034	ES Janvalaise	FC Dieppe
Senior	DA COSTA MENDES Morgan	2543943812	ES Cétonais	US Theilloise
Senior	GARCIA ROJAS Vincent	2543556360	E Saint Jean Champs	US Roncey Cerisy
Senior	GORIN Ryan	2543770947	AS Vaudry Truttemer	FC Tallevendais
Senior	HEOT Ludovic	701515766	E Saint Jean Champs	US Roncey Cerisy
Senior	LANDA Kevin	2488325984	La Bréhalaise	ES Saint Jean des Champs
Senior	LANGVIN Romain	2543485480	FC Ventois	FC de Biville la Baignarde
Senior	LATRON Romain	2543002771	AS La Vallée de l'Andelle	Romilly Pont Saint Pierre FC
U18	MACALOU Checkoumarou	2545061176	SPN Vernon	Saint Marcel F
U18	MADELAINE Tom	2544949519	ES Janvillaise	FC Dieppe
Senior	MARIS Jordan	2543672503	ES Cétonnais	US Theilloise
U16 F	MAXIMIN Kelya	2548392075	ES Janvillaise	FC Dieppe
U16	NIKATE Massire	2546112904	SPN Vernon	Saint Marcel F
Senior	PHILIPPE Anthony	2543008093	FC de la Béthune	FC Ventois
Senior Vétéran	PLATHNER Christophe	2127465001	US Saint Jean du Cardonnay Fresquiennes	AS Saint Pierre de Varengueville
Senior	PONTY Alexandre	2127549482	ES Normanville	Daint Sébastien F
U15	TABAO Williams	2547091102	Pacy Menilles RC	Evreux FC 27
U17 F	TROUDE Julia	2547663431	Neuville AC	FC Dieppe

M. Jean-François MERIEUX n'a participé à l'examen ni à la décision des dossiers impliquant le SPN Vernon.

OPPOSITIONS NON RECEVABLES

Qualifiant l'opposition « non recevable » parce que non motivée, non justifiée, ou reposant sur un motif non reconnu (*autre que cotisation*), la Commission accorde la licence et invite néanmoins le joueur à régulariser sa situation auprès de son ancien club :

Catégorie	Identité	Numéro licence	Club quitté émetteur	Club d'accueil
Senior	AGENHEN Pierre	2543758542	FA du Roumois	FC du Roumois Nord
U16	BOLADJA ILONGA Plamendi	2547387539	Saint-Marcel F	SPN Vernon
Senior	BRUGER Mickeal	2127585460	Maneglise FC	US Cap de Caux Criquetot
U19	CHEBAH Chaouki	2548581645	FC de Boos	Isneauville FC
U18	CREVON Florian	2544554767	FC Val de Saire	E de Tocqueville
Senior Vétéran	DEHEULLE Anthony	2127414561	US de Bolbec	US Yebleronnaise
Senior U20 F	DESMARAIS Oceane	2546586726	CS Chaumont en Vexin	FC Gisors Vexin Normand 27
Senior	DIALLO Amadou	2328109424	CS Chaumont en Vexin	FC Gisors Vexin Normand 27
U19	LE GALL Louis	2544344951	FC Eure Madrie Seine	AS Ailly Fontaine Bellenger
Senior Vétéran	PROVAUX Cedric	2127467660	CSS Municipaux Le Havr	ES du Mont Gaillard
U10	RAOULX Felix	9602421131	AS. Bieville Beuville	USON Mondeville
Senior	SOUFFRANCE Jacky	2544976495	AS de Montivilliers	AC Saint Romain de Colbosc
Senior	THIOUBOU Sadou	2544061033	Les Mureaux OFC	US de Bolbec

M. Jean-François MERIEUX n'a participé à l'examen ni à la décision du dossier impliquant le SPN Vernon.

COURRIERS & COURRIELS

Courrier de la Direction Technique Nationale

relatif à la demande de dérogation à l'article 98 des R.G. présentée par le HAVRE AC.

La Commission prend note de la décision accordant aux 4 joueurs U15 mentionnés la possibilité de muter sans condition de territorialité.

Courriel de M. Dylan DUPONT et de l'AC DEPOUVILLE CUVERVILLE F

Relatif à la situation du joueur.

Dès lors qu'une demande de changement de club a été initialisée pour le FC TROARN avec des informations nécessairement délivrées par le joueur, la Commission invite ce dernier à en demander, par écrit, l'annulation auprès du FC TROARN et auprès de la Commission.

Courriel de M. Sébastien BILLARD

relatif aux difficultés relationnelles et financières rencontrées avec le club quitté.

S'en tenant à la procédure de changement de club, considérant que le club quitté a levé l'opposition qu'il avait formulée, la Commission enregistre que rien ne paraît plus s'opposer à l'obtention par M. BILLARD d'une licence pour un nouveau club.

Dès lors, il revient à M. BILLARD de faire son affaire du règlement des divergences financières qui l'opposent à son ancien club, la Commission n'ayant nulle compétence pour statuer dans ce domaine.

Courriel de l'US ALENCONNAISE

relatif à la situation du joueur LEPRESLE Baptiste.

La Commission invite le club à formuler une nouvelle demande de licence appuyée des pièces justificatives utiles, et de l'accord du club quitté.

A réception du dossier complet, la Commission statuera sur le cas spécifique exposé.

Courriel du FC SAINT MACLOU BOULLEVILLE

relatif à la situation de M. Olivier LEPETIT

- Considérant le motif de l'opposition formulée par le club quitté le 21 juin 2019 à l'encontre de M. Olivier LEPETIT, par l'AS MANNEVILLE-SAINT-MARDS-FOURMETON

- considérant le reçu du règlement de sa licence le 10 mars 2019 produit par M. Olicier LEPETIT,

- considérant dès lors l'opposition sans fondement,

- vu les dispositions de l'annexe 5 « Dispositions Financières » aux Règlements Généraux de la L.F.N.

la Commission déclare l'opposition irrecevable et inflige une amende de 30,00 € à l'AS MANNEVILLE-SAINT-MARDS-FOURMETON pour formulation d'une opposition non fondée.

Courriel de ATHLETI'CAUX FC

Relatif à la situation de M. Alrik DELAVIGNE.

La Commission ne peut que confirmer en tous points la réponse déjà apportée par le Service Licences de la L.F.N., le dossier ayant été traité selon la procédure réglementaire à laquelle il ne peut être dérogé.

Courriel du FC DE BIVILLE LA BAIGNARDE

relatif à la situation du joueur Kévin LECHEVALIER

La Commission invite le joueur à adresser au club quitté, par voie postale, un chèque du montant dû, établi à l'ordre du FC VENTOIS.

Courriel de l'AS VAUDRY TRUTTEMER

relatif à la situation du joueur Julien TOURET.

Après traitement informatique de la difficulté signalée, la Commission invite le club à formuler une nouvelle demande appuyée des pièces justificatives utiles.


A réception du dossier complet, la Commission statuera sur le cas particulier proposé.

Courriels de l'ENTENTE VIENNE ET SAANE LONGUEIL
Realtif à la qualification du joueur Bastien FERCOQ

- Prenant connaissance des différents échanges sur la questions, entretenus entre le club et le service Licences,
- considérant que le statut « hors période » affecté à la licence résulte d'un fonctionnement normal de l'appication informatique fédérale, qui ne saurait être remis en cause, la Commission maintient le statut « joueur muté hors période » accordé.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 9 août 2019, à 15 heures 30, au siège de l'antenne à Sotteville-lès-Rouen.

Le Président,



Jean-Pierre GALLIOT

Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude LEROY